

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

---

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL372

présenté par  
M. Eliaou, rapporteur

-----

### ARTICLE 12

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, après le mot :

« comparution »,

insérer le mot :

« soit ».

II. – En conséquence, à la même phrase, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« ou »,

le mot :

« , soit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.